



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le douze novembre à 20H30,
Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 05 novembre 2024

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN – Mme Chantal CHARRONDIERE - M. Bruno GEORGES - Mme Chantal ROTA - Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX - Mme Amélie SYBELIN - Mme Angélique PAPON - Marie-Laure HERCÉ - M. Jean-Paul BAILLON – Mme Julie LAFFONT-DUPUY – M. Julien ROLLET – M. Cyril GROULARD

Excusé : M. GACON Romain donne son pouvoir à M. SAYROUX Frédéric

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Angélique PAPON

Le procès-verbal du 08 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil des décisions intervenues au titre de ses délégations.

Un bail à loyer est conclu pour l'entrée de nouveaux locataires au 15.11.2024 dans l'un des appartements à l'ancienne Gendarmerie (Décision 07/2024).

Deux logements seront laissés au 1^{er} décembre 2024 dans l'ancienne gendarmerie. Ils ne seront disponibles à la location que début janvier 2025 puisque des travaux sont envisagés (réfection sol pour le premier, rafraîchissement pour le second).

BAIL MAISON DE SANTE AU 01.12.2025

Délibération n°2024/72

Le Conseil Municipal est invité à approuver le bail liant la Commune et la SCM de la Maison de Santé, comportant une actualisation de celui en vigueur depuis 2020 (représentant de la SCM, surface après création cabinet dentaire, loyer actualisé, etc.).

Ce nouveau bail est conclu jusqu'en 2030.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide les différentes modifications sur le contrat de bail professionnel,
- Charge le Maire pour rédiger le nouveau contrat de bail de la Maison de Santé,
- Mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette actualisation.

Le dispositif MEDICOBUS / URG+ est annoncé à titre expérimental sur Le Crozet pour cette fin d'année. Les consultations ont d'ailleurs débuté depuis la semaine dernière pour un mois. A l'issue de cette période, un bilan sera dressé et s'il est satisfaisant, les consultations reprendraient

dès le mois de février 2025. Cependant, aucune concertation ou information préalable n'a été faite avec la Maison de santé et la Mairie de La Pacaudière. Une rencontre avait bien eu lieu en mars dernier entre la CTPS et les élus Pacaudois. Aucune suite n'avait été donnée et il n'avait jamais été question d'implanter le MEDICOBUS sur Le Crozet, mais plutôt à proximité des locaux du pôle médical existant de La Pacaudière. Les élus sont inquiets pour le rayonnement de la Maison de santé. Le Conseil Municipal déplore ce manque de concertation et souhaite qu'à l'avenir, une visibilité plus cohérente de l'offre de soins soit assurée sur le secteur.

⇒ FINANCES

DECISION MODIFICATIVE 02/2024 BUDGET COMMUNAL

Délibération n°2024/73

Quelques ajustements sont nécessaires sans modification de l'équilibre général du budget, pour prendre en compte des opérations non connues lors de son adoption.

SECTION INVESTISSEMENT

Article 165 ID – Dépôts et cautionnements reçus : + 1 000.00€

Article 1641 IR – Emprunt : - 1 000.00€

Trois départs de locataires sont annoncés pour cette fin d'année. La Commune doit délivrer les cautions après état des lieux et régularisation des charges annuelles.

SECTION FONCTIONNEMENT

Article 6541 FD – Créances admises en non-valeur : + 14.00€

Article 615221 DF – Entretien et réparation sur bâtiments publics : - 14.00€

Admissions en non-valeur actées en séance du 10.09.2024

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide la décision modificative n°02/2024 susvisée,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Charge le Maire d'exécuter les mouvements des crédits,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.**

M. le Maire fait un point sur l'actualité des Collectivités Territoriales concernant le projet de loi des finances 2025 qui doit être validé par le Sénat prochainement. Beaucoup d'incertitudes subsistent. Cependant, des mesures sont attendues et seront drastiques :

- 3 millions de recettes en moins sont annoncées pour le budget de Roannais agglomération,
- une hausse des caisses de retraite pour les employeurs publics de 4 points en 2025, et reconduite en 2026,
- le taux du FCTVA baissera de 16.404% à 14.80%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera primordiale au budget 2025 et pour tout ceux à venir.

PARTICIPATION FINANCIERE FEDERATION CYCLOTOURISME – REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Délibération n°2024/74

L'organisation de la semaine fédérale de cyclotourisme a adressé, comme prévu, un chèque de 1 000.00€ (encaissé à l'article 75888 au BP 2024). Il y a lieu de répartir cette somme entre les associations dont les bénévoles ont participé aux tâches d'accueil des participants à la salle ERA.

Une proposition a été établie en fonction du nombre de bénévoles par association et de la durée de leur participation dans la journée.

300 heures ont été effectuées pour une participation totale de 1 000.00€ allouée pour La Pacaudière : cela représente 3.33€/heure. M. GEORGES donne la liste des associations qui ont participé à cet événement et la subvention proratisée qui peut leur être attribuée :

Les Joyeux Arpenteurs :	260.00€ - 80H
Donneurs de sang :	230.00€ - 70H
Nord Roannais Foot :	140.00€ - 43H
Familles Rurales :	130.00€ - 40H
ADMR :	70.00€ - 19H
Amis la gare :	60.00€ - 15H
Sou écoles :	60.00€ - 12H (valorisé des heures du CCAS)
Boules de la gare :	50.00€ - 6H (valorisé des heures du CCAS)

M. le Maire propose de verser les subventions aux associations sans attendre puis de les mettre à l'honneur lors de la cérémonie des vœux en janvier 2025.

- **L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**
- **Valide la répartition ci-dessus entre les associations et décide d'octroyer une subvention à chacune d'entre elles pour leur participation à la semaine fédérale du cyclotourisme,**
- **Autorise le Maire à signer tout acte produit à cet effet et à inscrire les dépenses afférentes au budget communal 2024, article 65748.**

DEMANDE DETR 2025 – AMENAGEMENT ROUTE DE VIVANS

Délibération n°2024/75

A ce jour, la Commune s'est vue confirmer les concours financiers de l'Etat (100 000.00€ - Appel à Projets Mobilités douces) et du Conseil Départemental (159 991.00€ - Enveloppe Territoriale 2024 et 60 652.00€ - Appel à Projets 2024). L'opération est donc subventionnée aujourd'hui à hauteur de 61.41%.

L'état n'ayant pas donné une suite favorable à la demande DSIL 2024, il est proposé de solliciter la DETR 2025.

Considérant l'intérêt de solliciter l'Etat pour conforter le financement des opérations à réaliser en 2025 au titre de la DETR 2025,

Il demande aux élus de bien vouloir lui donner délégation pour solliciter cette subvention auprès de l'Etat avant le 31 janvier 2025 (date butoir du dépôt des dossiers en Sous-Préfecture).

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Donne délégation au Maire également pour réaliser le plan de financement,**
- **Sollicite, auprès de l'Etat, une subvention pour la réalisation de l'opération, au titre de la DETR 2025,**
- **Mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette opération.**

M. TAMIN fait le point sur les travaux de la Route de Vivans. Aujourd'hui, la voie se dessine. L'éclairage public est rétabli et les derniers points noirs seront bientôt résorbés. L'entreprise FESSY démarre lundi les opérations de maçonnerie (propriétés MEILLER et LE GROS). Le chantier durera jusqu'aux vacances de Noël. En janvier, L'entreprise EUROVIA interviendra et les travaux seront normalement terminés en avril/ mai 2025.

CONVENTION TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT BELLE-RIVIERE AVEC UN AGRICULTEUR

Délibération n°2024/76

Les services de la DDT ont émis un avis favorable aux travaux d'assainissement qui auront lieu à Belle-Rivière. Les travaux sont prévus pour début 2025. En complément de ces travaux programmés par la Roannaise de l'Eau, il y a lieu de conclure une convention entre la Commune et M. FORESTIER Jean-Luc pour déterminer la prise en charge du coût des travaux du busage du fossé situé sur la parcelle ZH 2.

La Commune fournit la fourniture de canalisations, les matériaux nécessaires au calage de ces mêmes tuyaux ainsi que la terre végétale et les matériaux nécessaires à la remise en état de la parcelle. M. FORESTIER prendra en charge les frais afférents aux travaux de terrassement.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la convention à conclure entre la Commune et M. FORESTIER Jean-Luc pour la répartition des charges liées aux travaux susmentionnés,
- Mandate le Maire pour toutes démarches nécessaires concernant cette opération,
- Autorise le Maire à signer tout acte produit à cet effet et à inscrire les dépenses afférentes au budget communal 2025.

⇒ SERVICES ROANNAIS AGGLOMERATION AVENANT SERVICES FORMATION A DESTINATION DES AGENTS

Délibération n°2024/77

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5111-1 portant sur les prestations de services,

Vu la délibération du Bureau communautaire de Roannais agglomération du 3 juin 2019 portant création d'un dispositif de prestation de services pour l'organisation de sessions de formation pour les agents de Roannais Agglomération, des communes et entités publiques de son périmètre,

Vu la délibération n°2022/40 du Conseil municipal du 29 mars 2022 portant approbation de la convention de prestation de services « Formation »,

Considérant que Roannais Agglomération propose des sessions de formations aux agents des structures adhérentes de la convention de prestation de services « Formation »,

Considérant que la convention en cours prend fin au 31 décembre mais qu'il convient de la renouveler, pour une durée de 6 mois,

Considérant que le projet d'avenant proposé a pour seul objet la modification de la date de fin de la convention initialement prévue le 31 décembre 2024, afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2025,

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de prestation de services « Formation à destination des agents »,
- Précise que cet avenant prendra effet à compter de sa date de signature,
- Dit que la convention de prestation de services « Formation à destination des agents » prendra fin le 30 juin 2025,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

PRESTATION CDG42 - CALCUL ET SIMULATION DE PRESTATIONS SOCIALES COMPLEXES

Délibération n°2024/78

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention d'adhésion de la commune de La Pacaudière au service proposé par le Centre de Gestion de la Loire et assuré par conventionnement avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime.

Les prestations pouvant être effectuées sont précisées dans la convention et concernent les calculs complexes des droits d'indemnisation chômage des agents non titulaires.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise de confier au Centre de Gestion de la Loire le calcul et la simulation de prestations sociales complexes, service assuré par conventionnement avec le Centre de Gestion de la Charente Maritime,
- Dit que les crédits sont prévus au Budget communal,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

INFORMATIONS ROANNAIS AGGLOMERATION

√ PROJET GEOTHERMIE PROFONDE

M. le Maire présente les grandes lignes du projet de géothermie profonde. Pour ce faire, le diaporama de la dernière conférence des Maires est distribué aux élus.

Les géologues estiment que le pied de la côte roannaise est potentiellement intéressant avec un sous-sol profond chaud, pouvant justifier plus tard l'implantation d'installations pour exploiter les fluides naturels en profondeur.

Une étude géologique détaillée du sous-sol de Roannais Agglomération est donc nécessaire et des relevés de mesures sont effectués.

√ BIODECHETS

Les Biobacs sont tous installés sur la commune., reste l'équipement à l'école attendu dans les prochains jours. Une permanence des animateurs s'est tenue samedi 09 novembre au matin : une vingtaine de personnes sont venues. Les administrés n'ayant pas eu leur dotation peuvent venir les retirer en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

Le calendrier des prochaines manifestation et opérations est rappelé :

- √ 13.11 à 18H - Réunion riverains Route de Crozet
- √ 14.11 à 14H - Projection d'un film à Noetika sur les EHPAD
- √ 15.11 à 11H - élections en mairie des jeunes conseillers (mise en situation des CM1 et CM2 souhaitée par M. COQUIN)
- √ 15.11 à 14H - Visite du Petit Louvre
- √ 15.11 à 19H - Remise des diplômes du Brevet à la salle ERA
- √ 22.11 - Commission Travaux
- √ 23.11 à 10H - Installation nouveau Conseil Municipal des Jeunes
- √ 30.11 à 9H - Nettoyage des chaises salle ERA

◆ ASSOCIATION BEAUSOLEIL

M. GEORGES donne la situation financière de l'association arrêté à ce jour. Le budget est excédentaire de 109.00€. Il donne les principales dépenses (petits équipements pour les chalets piscine). Les bénéfices sont principalement le produit de la vente des glaces à la piscine pour un montant de 3 957.42€ et le concours de pétanque qui a rapporté 418.66€.

◆ VENTE SAPINS

Mme ROTA annonce aux élus que la traditionnelle vente de sapins est terminée. Cette action ne représente pas assez de bénéfices. Elle sera reprise par l'Union des commerçants.

◆ INTERVENTION DE MME PAPON

Un comportement agressif d'un parent d'élève à l'encontre d'un agent communal est porté à la connaissance du Conseil. Le Maire y donnera la suite qui convient.

◆ **INTERVENTION DE MME SYBELIN**

Elle indique qu'elle retrouve souvent des canettes de bière près de son magasin. Les gens urinent même sur les murs. Dernièrement, elle a croisé avec ses enfants deux personnes en état d'ébriété.

◆ **INTERVENTION DE M. SAYROUX**

Beaucoup trop de déjections canines non ramassées dans les rues, et notamment Route de Paris. Il est rappelé que des sacs sont en libre-service et qu'ils doivent être jetés à la poubelle (et non dans les bouches d'égout !).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21H50

**Le Maire,
Jacques TRONCY**



**La secrétaire de séance,
Angélique PAPON**



